

En application de la directive 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers dite « Directive MIF 2 », la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine établit et publie annuellement, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des principaux intermédiaires auxquels sont transmis les ordres émanant de ses clients pour exécution au cours de l'année précédente ainsi que les informations concernant la qualité d'exécution obtenue.

Ces informations sont communiquées dans le cadre du service de réception transmission d'ordres fourni aux clients « non professionnels » et « professionnels » de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Avril 2022

## 1. Information sur les intermédiaires retenus

Les tableaux ci-dessous indiquent pour chaque catégorie d'instruments financiers, la proportion en termes de volume et de nombre d'ordres transmis par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel pour exécution aux intermédiaires retenus au cours de l'année 2019. L'intermédiaire retenu est CA TITRES (N° de Legal Entity Identifier 969500SKXA3PHVM2FQ66).

Le pourcentage d'ordres dirigés ressort à 0% dans le mesure où les clients n'ont pas la possibilité de choisir la plateforme d'exécution.

<b>NON PROFESSIONNELS</b>	Catégorie d'instruments	<b>Actions et instruments assimilés- actions et certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/ liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)-E01</b>				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	66%	51%	43%	57%	0%
<b>NON PROFESSIONNELS</b>	Catégorie d'instruments	<b>Actions et instruments assimilés- actions et certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/ liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)-E02</b>				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	23%	42%	57%	43%	0%
<b>NON PROFESSIONNELS</b>	Catégorie d'instruments	<b>Actions et instruments assimilés- actions et certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/ liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)-E03</b>				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	5%	7%	49%	51%	0%

NON PROFESSIONNELS	Catégorie d'instruments	Dérivés titrisés- warrants et dérivés sur certificats préférentiels				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100%	100%	83%	17%	0%
NON PROFESSIONNELS	Catégorie d'instruments	Instruments de dette- Obligations				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100%	100%	4%	96%	0%
NON PROFESSIONNELS	Catégorie d'instruments	Produits indicieux cotés(ETP) [fonds indicieux cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CA Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100%	100%	33%	61%	0%
PROFESSIONNELS	Catégorie d'instruments	Dérivés sur taux d'intérêt- Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
	Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	CACIB (LEI : 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	0%	0%	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## 2. Information sur la qualité d'exécution obtenue

### Critères d'évaluation de la qualité d'exécution

L'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution est précisée par la politique de meilleure sélection, consultable en cliquant [ici](#).  
La Caisse régionale agissant en tant que transmetteur d'ordres a sélectionné deux intermédiaires pour la qualité de leur service d'exécution : CA Titres, pour les ordres sur valeurs mobilières, et Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), pour les opérations de marché.  
La politique d'exécution de ces 2 intermédiaires fait l'objet d'une évaluation régulière par la Caisse régionale sur les critères suivants : accès aux différentes plateformes d'exécution, qualité d'exécution (fiabilité, rapidité d'exécution, soin et suivi des ordres) et coût.

### Liens, participation, conflits d'intérêts avec les plateformes utilisées pour l'exécution des ordres

**Valeurs mobilières :**  
Il n'existe aucun lien, aucune participation significative ou conflit d'intérêt entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution<sup>(1)</sup> utilisées par CA Titres.  
**Opérations de marché**  
Les ordres sont transmis à Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), société détenue à 100% par Crédit Agricole SA.

### Accords avec les plateformes d'exécution des ordres concernant des paiements, rabais, remises ou avantages

**Valeurs mobilières :**  
Il n'existe aucun accord de ce type entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution<sup>(1)</sup> utilisées par CA Titres.  
**Opérations de marchés**  
Néant.

### Facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution

Néant.

### Incidence de la catégorie de client sur les modalités d'exécution des ordres

Néant.

### Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres de clients non professionnels

Néant. [A compléter pour les autres courtiers et contreparties le cas échéant]

### Utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, fournis par les plateformes d'exécution conformément au RD (UE) 2017/575

Néant. [A compléter pour les autres courtiers et contreparties le cas échéant]

### Utilisation des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication (CTP)

Néant.

(1) Pour mémoire : une plateforme d'exécution est un marché réglementé (Ex. Euronext), un MTF (Multi-lateral Trading Facility) ou système multilatéral de négociation. Ex. Turquoise, un OTF (Organised Trading Facility) ou système organisé de négociation), un intermédiaire systématique (Ex. CACIB), un teneur de marché ou un autre fournisseur de liquidité - (définition issue du Règlement délégué UE 2017/565)